PROCÉS-VERBAL du 5 Juin 2026

Séance du 05-06-2026
à 18 h 30
Convocation du 29-05-2026

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 09
- Pouvoirs : 01
- Absents : 01

Le cinq Juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BOUCHOIR, légalement convoqué, s'est réuni en salle informatique, sous la présidence de Madame CRAPPIER Magali, Maire.

Etaient présents : : Mesdames et Messieurs CRAPPIER Magali, GRAUX Pierre, ETEVE Isabelle, FLAMENT Amélie, FOURNIER Dolorès, NAZE Patrick, PILLOT Jean, PITAVY Jean-Pierre, SNOECK Éric, formant la majorité des membres en exercice.
Était absent : DOUCHET Chantal
Pouvoirs : SOULET Mélanie a donné pouvoir à Madame CRAPPIER Magali

La séance est ouverte,
Monsieur Jean PILLOT est nommé secrétaire de séance.
Le Conseil valide à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- ✓ Election du délégué et des suppléants pour l'élection des sénateurs
- ✓ Demande de subvention Fonds appui aux communes 2026-2028
- ✓ Questions diverses

OBJET : Election du délégué et des suppléants pour l'élection des sénateurs

Le conseil municipal doit désigner 1 délégué et 3 suppléants en vue de l'élections des sénateurs le 27 septembre 2026.

Madame le Maire CRAPPIER Magali est élue au 1er tour en tant que déléguée

Monsieur Pierre GRAUX, Monsieur Jean PILLOT et Monsieur SNOECK Eric sont élus suppléants.

Pour : 10 **Contre : 0** **Abstient : 0**

Réf : 2026/ 04-01

OBJET : Demande de subvention Fonds appui aux communes 2026-2028

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet de rénovation thermique et acoustique de la mairie, des écoles et salle informatique ainsi qu'un wc et lavabo PMR.

Madame le Maire informe qu'une subvention de 42 973.00€ a été accepté par la DETR 2025.

Elle souhaite demander une subvention au département de la somme.

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

- Coût prévisionnel global :
- SAS ARVILLERS CHAUFFAGE 123 872.00 € HT soit 148 646.40 € TTC
- SAS ARVILLERS CHAUFFAGE 1 623.00 € HT soit 1 947.60 € TTC
- SDC DE COLNET 5 496.00€ HT soit 6 595.20€TTC
- ARDI Expertise 332.50€ HT soit 399.00€ TTC
- Fenêtres et vérandas 2 770.10€ HT soit 2 922.46€ TTC

✓ Plan de financement prévisionnel

Total 134 093.60 € HT soit 160 510.66€ TTC

Subvention accordée DETR 2025 : 42 973,00 €

Subvention sollicitée par le Département : 40 228.08 €

Reste à charge de la commune sur fonds propres : 50 892.52€ HT

Pour : 10 **Contre : 0** **Abstient : 0**

OBJET : Questions diverses

Fin de séance 19 h 30

Le secrétaire de séance Madame le Maire